

Bulletin

pour comptables & experts-comptables



Contenu

- Nouveautés du côté du guichet d'entreprises
- L'attestation charges salariales 2010 disponible
- Barème des cotisations sociales 2011
- Attestations fiscales: disponibles dès le mois de mars sur notre Guichet Digital
- Demandez en ligne vos documents Xerius pour 2011
- Avantages non récurrents liés aux résultats: explications et simplifications administratives
- Plus de personnel dans votre PME? Cette année aussi, le fisc récompense l'employeur par l'octroi d'une exonération fiscale
- Le document comptable de SD Worx est complètement conforme à l'avis 2009/13 de la CNC
- Xerius applique toujours les frais de gestion les plus bas du marché!

Nouveautés du côté du guichet d'entreprises

Adaptation des tarifs légaux

Le 1^{er} janvier 2011, le tarif légal unique pour l'inscription, la modification et la radiation d'une entreprise à la Banque-carrefour des entreprises (BCE) a été porté de € 75 à € 77. Le tarif pour l'obtention d'un extrait de la BCE est resté inchangé. Pour ce service, vous continuerez à payer € 11 cette année. Le tarif de la légalisation d'un extrait est en revanche passé de € 35 à € 40. Les tarifs des services complémentaires que vous propose Xerius Guichet d'entreprises sont demeurés inchangés!

Modification de la nomenclature du numéro de TVA

La nomenclature du numéro de TVA pour les petites entreprises exemptées de TVA a été modifiée. Alors que précédemment, ces entreprises utilisaient la forme TVA + numéro d'entreprise, elles doivent à présent utiliser la nomenclature TVA + BE + numéro d'entreprise. Les petites entreprises exemptées de TVA indiquent donc désormais leur TVA de la manière suivante: TVA BE 0123.456.789.

Enregistrement automatique en tant qu'entrepreneur

Comme indiqué dans l'édition précédente de ce bulletin d'information, le gouvernement fédéral a décidé d'automatiser

la procédure d'enregistrement des entrepreneurs.

La date de lancement prévue pour cet enregistrement automatique était fixée au 1^{er} janvier 2011. Le dossier n'est cependant pas encore prêt. La nouvelle date d'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} avril 2011.

Étant donné que ce sont encore les commissions d'enregistrement provinciales qui traitent les demandes, nous vous conseillons de continuer à introduire vos demandes d'enregistrement auprès de Xerius Guichet d'entreprises. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier.

Le Guichet d'entreprises BIZ devient Xerius Guichet d'entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le Guichet d'entreprises BIZ s'appelle officiellement «Xerius Guichet d'entreprises». À l'instar de Xerius Caisse d'Assurances Sociales, de Xerius Caisse d'Allocations Familiales et de Xerius Association d'Assurance Mutuelle, Xerius Guichet d'entreprises fait en effet partie du groupe Xerius.

À partir du mois prochain, vous verrez apparaître partout le nom Xerius Guichet d'entreprises; dans le bulletin d'information, sur notre site Internet, sur notre papier à lettres, dans les e-mails et au téléphone.

L'attestation charges salariales 2010 disponible

En attente de la clôture de l'exercice et des documents fiscaux, les attestations charges salariales pour l'année calendrier 2010 sont déjà disponibles en ligne à compter du 25 janvier 2011. Vous ne devez donc pas attendre votre

clôture annuelle pour recevoir ces documents par la poste. Surfez sur l'application en ligne documents comptables via www.accdesk.be pour consulter ces documents.

Barème des cotisations sociales 2011

Les cotisations mentionnées comprennent les frais de gestion de **3,05%** et sont payables par trimestre.

Coefficient de revalorisation: 1,053794

Activité principale

Tranche de revenu (€)	Indépendants débutants			Indépendants établis
	1 ^{re} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	
≤ 12.129,76 = CMF ¹	640,61	656,24	671,86	687,48
12.129,76 - 52.378,55	20,50%	21,00%	21,50%	22,00%
52.378,55 - 77.189,40	14,16%			
> 77.189,40	0%			

Exemples RINA ² (€)				
≤ 12.129,76	640,61	656,24	671,86	687,48
15.000	792,20	811,52	830,84	895,90
20.000	1.056,26	1.082,03	1.107,79	1.194,52
25.000	1.320,33	1.352,53	1.384,73	1.493,16
30.000	1.584,39	1.623,04	1.661,68	1.791,79
40.000	2.112,53	2.164,05	2.218,58	2.389,06
52.378,55	2.766,27	2.833,74	2.901,22	2.968,69
60.000	3.044,30	3.111,27	3.154,31	3.364,46
> 77.189,40	3.671,37	3.738,34	3.806,31	3.873,78

Conjoint aidant

Tranche de revenu (€)	Indépendants débutants			Indépendants établis
	1 ^{re} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	
≤ 5.328,60 = CMF ¹	281,42	288,28	295,15	302,01
5.328,60 - 52.378,55	20,50%	21,00%	21,50%	22,00%
52.378,55 - 77.189,40	14,16%			
> 77.189,40	0%			

Exemples RINA ² Maxi-statut (€)				
≤ 5.328,60	281,42	288,28	295,15	302,01
10.000	528,13	541,01	553,89	597,27
20.000	1.056,26	1.082,03	1.107,79	1.194,52
25.000	1.320,33	1.352,53	1.384,73	1.493,16
30.000	1.584,39	1.623,04	1.661,68	1.791,79
40.000	2.112,53	2.164,05	2.218,58	2.389,06
52.378,55	2.766,27	2.833,74	2.901,22	2.968,69
60.000	3.044,30	3.111,27	3.154,31	3.364,46
> 77.189,40	3.671,37	3.738,34	3.806,31	3.873,78

Si vous êtes né avant le 1/1/1956 vous pouvez opter pour le Mini-statut.
La cotisation trimestrielle se situe entre minimum 24,69 EUR et maximum 139,20 EUR.

Activité complémentaire

Tranche de revenu (€)	Indépendants débutants			Indépendants établis
	1 ^{re} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	
≤ 1.341,95	0	0	0	0
1.341,96 = CMF ¹	70,87	72,60	74,33	76,06
12.129,76 - 52.378,55	20,50%	21,00%	21,50%	22,00%
52.378,55 - 77.189,40	14,16%			

Exemples RINA ² (€)				
< 1.341,96	0	0	0	0
2.500	132,04	135,25	138,48	149,32
4.000	211,25	216,41	221,56	238,90
5.000	264,07	270,51	276,95	298,63
7.500	396,10	405,76	415,42	447,95
9.000	475,32	486,91	498,50	537,54
> 12.129,76	Cotisations activité principale			

Personnes mariées, veu(f)(ve)s, étudiants (art 37)

Tranche de revenu (€)	Indépendants débutants			Indépendants établis
	1 ^{re} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	
≤ 1.341,95	0	0	0	0
1.341,96 - 6.354,06 = CMF ¹	335,58	343,76	351,95	22,00%
6.354,06 - 12.129,76	Cotisation minimum activité principale			
> 12.129,76	Cotisations activité principale			

Exemples RINA ² (€)				
< 1.341,96	0	0	0	0
2.500	335,58	343,76	351,95	149,32
4.000	335,58	343,76	351,95	238,90
5.000	335,58	343,76	351,95	298,63
6.354,06 - 12.129,76	640,61	656,24	671,86	687,48
> 12.129,76	Cotisations activité principale			

Pensionnés

	Pension de retraite moins de 65 ans		Pension de survie moins de 65 ans		Pension de retraite ou de survie plus de 65 ans		Sans pension complète et âge de pension atteint
	sans enfants à charge	avec enfants à charge	sans enfants à charge	avec enfants à charge	sans enfants à charge	avec enfants à charge	
Revenu max. annuel autorisé 2011 (€)	5.937,26	8.905,89	13.824,00	17.280,00	17.149,19	20.859,98	illimité
Dispense cotisations sur revenu (€)	< 2.683,92	< 2.683,92	-	-	< 2.683,92	< 2.683,92	< 2.683,92
CMF ¹ (€)	101,64	101,64	640,61	640,61	101,64	101,64	141,75
% cotisations sur revenu (€)	≤ 5.937,26: 14,70%	≤ 8.905,89: 14,70%	≤ 13.824,00: 22,00%	≤ 17.280,00: 22,00%	≤ 17.149,19: 14,70%	≤ 20.859,98: 14,70%	≤ 52.378,55: 22,00% 52.378,55 - 77.189,40: 14,16%
Cotisation maximale (€)	224,86	337,27	783,51	979,39	649,45	789,99	3.873,78

¹ CMF = Cotisation Minimum Forfaitaire: forfaitaire étant donné qu'il s'agit d'une cotisation provisoire qui sera revue après 2 ans, minimum parce que vous devez payer au moins ce montant.

² RINA = Revenu Imposable Net Annuel: votre revenu annuel en qualité d'indépendant après déduction de vos frais professionnels et avant impôts.

Attestations fiscales: disponibles dès le mois de mars sur notre Guichet Digital

Dans le courant du mois d'avril, Xerius Caisse d'Assurances Sociales enverra à tous ses affiliés indépendants une attestation fiscale 2010 pour la déclaration d'impôts à rentrer en 2011.

Par le biais du Guichet Digital de Xerius Caisse d'Assurances Sociales vous pourrez, en tant que comptable ou expert-comptable, à partir de mars consulter en ligne l'attestation fiscale de vos clients. Vous aurez ainsi un aperçu des cotisations sociales payées ainsi que des primes versées pour de la Pension Libre Complémentaire pour Indépendants. De même, vous pouvez également consulter l'attestation de carrière officielle en permanence et l'imprimer.

Via notre Guichet Digital, vous avez donc accès à tout moment, 24 heures sur 24, à la situation la plus récente de vos clients en matière de sécurité sociale.

Vous n'êtes pas encore enregistré? Surfez sur www.accdesk.be et cliquez sur «Enregistrement en ligne».

Depuis peu, tous les clients Xerius peuvent consulter leur dossier en ligne. Dès le mois de mars, ils pourront également consulter leur attestation fiscale en surfant sur www.xerius.be/mondossier.

Demandez en ligne vos documents Xerius pour 2011

Comme chaque année, vous pouvez demander tous les documents et brochures Xerius via notre «infothèque». Nos brochures ont été adaptées en fonction des nouveaux chiffres et de la nouvelle législation de 2011. Vous pouvez également commander chez nous le pratique et très apprécié «Le fisc en poche».

La demande se fait de nouveau par l'intermédiaire de notre site web.

Surfez sur www.xerius.be/infotheque, complétez vos données et sélectionnez les documents que vous désirez recevoir. Nous nous occupons du reste!

Avantages non récurrents liés aux résultats: explications et simplifications administratives

L'AIP de 2007-2008 a créé le régime des avantages non récurrents liés aux résultats. Ainsi, depuis le 1er janvier 2008, un avantage de **max. € 2.358** (pour l'année 2011) peut être octroyé à un groupe d'entreprises ou à un groupe bien défini de travailleurs lorsque des objectifs collectifs préalablement fixés ont été atteints.

Les partenaires sociaux ont récemment évalué ce régime et ont introduit une série d'adaptations procédurales et quelques autres adaptations.

Adaptations procédurales:

- ♦ lors de l'introduction d'avantages non récurrents liés aux résultats, il convient d'utiliser les nouveaux modèles de CCT/d'acte d'adhésion;
- ♦ le plan d'octroi n'est plus joint en annexe à l'acte d'adhésion, mais il en fait partie intégrante;
- ♦ le fonctionnaire compétent ne délivre aucun accusé de réception du «registre des remarques». Cet accusé de réception est remplacé par une déclaration sur l'honneur;

- ♦ si la commission paritaire compétente ne souhaite prendre aucune décision après réception d'un ou de plusieurs dossiers, le(s) dossier(s) est/sont alors transmis au fonctionnaire compétent, qui procédera au contrôle de forme et marginal;
- ♦ l'employeur a la possibilité d'adapter son plan s'il a été rejeté pour cause de manquements ponctuels formels.

Les **autres adaptations** concernent l'explication du mode de calcul des avantages; l'objectif lié à la réduction du nombre d'accidents du travail ou à la répression de l'absentéisme; les mentions présentes dans le plan d'octroi et la procédure de plainte.

Les documents types ont déjà été complétés par les nouveaux modèles de CCT/d'acte d'adhésion. Les modifications de la CCT n° 90bis et de la loi du 29 décembre 2010 entreront en vigueur **le 1er avril 2011**.



Plus de personnel dans votre PME? Cette année aussi, le fisc récompense l'employeur par l'octroi d'une exonération fiscale

Pour l'exercice d'imposition 2011, le fisc récompense les PME au sein desquelles l'emploi a augmenté au cours de l'année 2010. Cette mesure concerne les sociétés qui employaient maximum 11 travailleurs au 31/12/1997 ou pendant leur première année d'activité dont la croissance est limitée aux travailleurs qui gagnent un salaire journalier maximum de € 90,32 (ou un salaire horaire maximum de € 11,88), en ce compris tous les éléments, donc aussi les primes, le sursalaire, etc. Par unité d'emploi supplémentaire, l'exonération s'élève à € 5.150. Le calcul s'effectue sur la base de la déclaration à l'ONSS. À partir d'une augmentation d'emploi de 0,50 ou plus, une exonération supplémentaire complète s'applique.

Que devez-vous mettre en ordre pour ce faire?

Les comptables ne doivent pas se préoccuper, pour leurs clients de SD Worx, de l'exonération fiscale pour personnel supplémentaire. SD Worx établit en effet automatiquement un document 276 T correct pour les employeurs qui entrent en ligne de compte pour une éventuelle exonération. Ces documents seront envoyés et/ou mis à disposition par voie électronique à partir du 28 février.

Si vous n'avez pas reçu ce document pour un client, vous pouvez toujours demander une déclaration distincte via votre personne de contact à partir du mois de mars.

Le document comptable de SD Worx est complètement conforme à l'avis 2009/13 de la CNC

SD Worx délivre un document comptable lors de chaque calcul des salaires. Il s'agit d'un outil pour l'encodage des coûts salariaux dans la comptabilité générale. Les clients ou les comptables peuvent également établir eux-mêmes des documents comptables pour ainsi contrôler ou éventuellement encore adapter la balance de vérification et par soldes.

Sur avis de la Commission des normes comptables, les interventions des autorités publiques dans le paiement des rémunérations nettes seront, à partir du 15 janvier 2011, comptabilisées séparément sur un compte 7430 au lieu d'être déduites des rémunérations brutes comptabilisées sur les comptes 62. Le document comptable que SD Worx délivre est complètement conforme à cet avis.

Xerius applique toujours les frais de gestion les plus bas du marché!

Pour gérer le dossier de votre client, toute caisse d'assurances sociales facture des frais de gestion proportionnels aux cotisations versées. Depuis des années déjà, Xerius Caisse d'Assurances Sociales applique les frais de gestion les plus bas du secteur, soit 3,05%.

En 2011 également, votre client sera donc gagnant en optant pour Xerius Caisse d'Assurances Sociales.

Un minimum de frais de gestion pour un maximum de service, voilà notre objectif !

Vous désirez plus d'informations ?

Xerius

www.xerius.be
info@xerius.be
Tél. 02 609 62 20

SD Worx

www.sdworx.be
info@sdworx.com
Tél. 078 150 450

1030 BRUXELLES Rue Royale 269 (Xerius)
1070 BRUXELLES Rue de France 95
1210 BRUXELLES Rue Royale 284 (SD Worx)
6000 CHARLEROI Place Rucloux 4

4020 LIEGE Parc d'affaires Zénobe Gramme, Quai des Vennes 16
1435 MONT-SAINT-GUIBERT Parc Axis, Rue Fond Cattelain 5